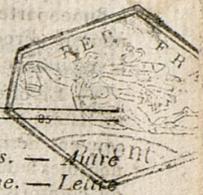


LE PUBLICISTE.

TRIDI 23 Brumaire, an VIII.



Nominations importantes. — Nouvelles arrestations. — Proclamation de Buonaparte aux Français. — Autre proclamation du consulat. — Mission donnée au général Lasne. — Situation de l'isle de Malte. — Lettre du général Vaubois à ce sujet. — Séances des commissions législatives. — Rapport de la loi sur les otages. — Anecdotes curieuses. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

Le général Vaubois, commandant en chef dans les isles de Malte et du Goze, au ministre de la guerre.

Malte, le 28 vendémiaire, an 8.

Nous sommes toujours bloqués par mer par quatre vaisseaux portugais, trois anglais, deux frégates, deux corvettes & deux bricks : quelques troupes anglaises & les habitans nous assiègent par terre. Ils ont beaucoup ralenti leur feu ; mais cependant ils lancent encore, de tems en tems, des bombes & des obus, dirigés principalement sur les vaisseaux qu'ils cherchent à détruire, & qui n'ont encore rien éprouvé par les précautions que nous avons prises. Nous avons travaillés les fortifications de manière à ménager le service. Le général d'artillerie d'Hennezel & le capitaine Bollot ont fait un travail surprenant à l'arsenal en raccommodages & en construction Neuve.

La cessation des maladies a produit sur le soldat un effet des plus marqués ; son ardeur & son désir de conserver Malte est au comble. C'est, j'ose vous l'assurer, une garnison impayable.

M. de Nizza, chef d'escadron portugais & Alex. Ball, capitaine de vaisseau, commandant les Anglais, m'ont assommé de sommations. Je leur ai répondu en républicain. Enfin, ils m'ont demandé une entrevue. J'ai réfléchi : je n'ai vu de leur part qu'une marque de faiblesse, une envie de me séduire, & de nous raconter mille absurdités sur la guerre de l'Italie. J'ai cru, pour faire tourner cette circonstance à leur honte, que je pouvois y consentir, les recevoir au milieu de mon état-major dans un fort où ils ne verroient rien, porte ouverte, leur faire essayer une bordée de propos patriotiques, & fatiguer leurs oreilles des acclamations du soldat qui crioit : *Malte ou la mort, plutôt périr tous sur les remparts que de capituler.* Enfin, j'ai réussi parfaitement : ils n'ont pu proférer une parole de ce qu'ils vouloient dire ; nous les accablions de politesse. Cependant pour se retirer, ils ont été obligés de traverser une double haie de soldats qui crioient à tue tête, & qui les invitoient à venir à l'assaut. La garnison de la ville répondoit à ces cris par un mouvement spontané : les tambours battoient *ca ira* ; tout cela sans être arrangé & par enthousiasme.

Nous avons appris les désastres de l'Italie en frémissant : cela ne fait qu'exciter notre patriotisme. L'esprit est toujours meilleur ici ; je ferai toujours tous mes efforts pour le soutenir. Le service est extrêmement fatigant, mais jamais volontaire n'a proféré une plainte. L'importance de

Malte est sentie, & j'espère que cette place continuera d'être défendue avec le plus grand courage.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Paris, le 22 brumaire.

Le consulat a mandé aujourd'hui ensemble, à sa séance, les citoyens Talleyrand, Volney & Roederer. Buonaparte les a remerciés, au nom du consulat, de leur dévouement & de leurs importants services. Il a ajouté que l'intention du gouvernement étoit d'employer sous peu leurs talens & leurs lumières, en les nommant à une commission consultative, ou espèce de conseil d'état.

Par-tout des noms honorés & célèbres ; les principes & les hommes qui ont commencé la révolution, revenant ensemble pour la finir ; les motifs d'exclusion redevenus de titres de préférence ; la loi des otages déjà rapportée ; celle de l'emprunt forcé devant l'être demain ; la clôture de la liste des émigrés prête à être proclamée ; l'aurore de l'espérance éclairant déjà les tombeaux ou les lieux d'exil de tous les sages amis de la révolution injustement proscrits, voilà ce qui signale deux journées qui balancent à elles seules, & réparent en partie deux années d'oppression & de malheurs !

— Il paroît certain que l'on va distraire du ministère trop surchargé de l'intérieur, tout le contentieux qui sera réuni à celui de la justice, & tout le personnel (la correspondance & la surveillance des autorités administratives) qui sera réuni au ministère de la police générale.

— Le nouveau ministre de la guerre Berthier vient de modifier l'organisation de ce département : aux trois divisions qui y existoient auparavant, il en a ajouté une quatrième pour le génie & l'artillerie. Le général Andréossi, revenu d'Egypte avec Buonaparte, est nommé chef de cette nouvelle division.

Petiet a accepté les fonctions de chef de la première division. On connoit les talens de cet administrateur distingué de cet ex-ministre intègre qui avoit offert, pendant le régime appelé *constitutionnel*, le scandale de donner ses comptes.

Le citoyen Alexandre est maintenu à la tête de la deuxième division. Cordès, ancien premier commis des finances, est chef du bureau des fonds ; il remplace le citoyen Astier.

Le citoyen Davranges-Doréanville, ancien maréchal-de-camp, est nommé aux fonctions de secrétaire-général. Il étoit difficile de réunir des hommes plus capables de préparer les triomphes de nos armées & de mettre un terme à leurs besoins.

— On annonce une nomination propre à justifier les espérances que les derniers événemens ont fait naître par-tout. On dit que Haller, si célèbre par les services qu'il a rendus à Buonaparte en Italie, dans la partie financière, vient d'être nommé directeur-général du trésor public. Il remplaceroit le comité de la trésorerie nationale.

— Le citoyen Loforêt, chef de la division des fonds du ministère des relations extérieures, administrateur habile & souvent désigné pour les premières places par les plus honorables suffrages, remplace le citoyen Gaudin en qualité de commissaire du consulat près l'administration générale des postes.

— Le général Lasne va prendre le commandement des 9^e. & 10^e. divisions à Toulouse. Il est parti en poste, avec des pouvoirs très-étendus.

— Buonaparte trouve du tems pour tout ; au milieu des grands intérêts qui l'occupent, il n'a point oublié l'institut national ; il a assisté hier, pendant trois quarts-d'heure, à une de ses séances particulières.

— On n'a pas encore rapporté l'un des plus beaux mouvemens d'éloquence de ces journées où tout a été remarquable, les mots comme les faits. Pendant le discours de Buonaparte aux anciens, à ces paroles : *Nous sauverons la république et la liberté.* Une voix l'interrompit. *Qui nous le garantira. . . . ! Grenadiers, s'écria le général, en se retournant vers ses compagnons d'armes : « Dites si je vous ai jamais trompé, quand je vous ai promis la victoire ? C'est vraiment là du style antique.*

Dans le même discours, Buonaparte s'étoit écrié : « Souvenez-vous que la fortune & le dieu de la victoire sont avec moi ».

« Je me suis échauffé », disoit-il le lendemain à ses amis ; & j'ai fini par une mauvaise phrase : Les Français ont le tact des convenances. A peine eusse-je prononcé ces paroles, qu'un murmure me le fit sentir ; mais que voulez-vous ? Ils m'ont gâté le long de la route ! Ils m'ont tant répété ces mots de Marseille à Paris, qu'ils me sont restés ».

— Buonaparte a été hier passer en revue les militaires invalides dans leur palais. Il a été accueilli avec enthousiasme par ces anciens compagnons de sa gloire.

— Il paroît que les consuls ne porteront point le costume des anciens directeurs. Ils ont commandé des habits français.

Buonaparte a quitté son uniforme de général en chef.

— Dubois-Crancé s'étoit fait annoncer au consulat sous le titre de *ministre de la guerre*. On l'introduit : aussi-tôt que Buonaparte l'aperçoit : « Comment, lui dit-il, d'un ton froid & sévère, vous n'avez pas encore donné votre démission ? . . . mais, citoyen général, je . . . Remettez, reprend Buonaparte avec dignité, remettez votre portefeuille sur ce bureau ».

Dubois-Crancé obéit & se retire à l'instant.

— Berrgoëng, membre du conseil des cinq-cents, a envoyé sa démission à l'ouverture de la séance de Saint-Cloud, en même-tems que Barras.

— Le consulat a arrêté, le 20 de ce mois, que les fonctionnaires institués par le directoire, & dont les pouvoirs n'ont pas été révoqués, continueront à exercer jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

— Les troupes sont rentrées dans leurs quartiers respectifs. Le service se fait à présent dans Paris, comme à l'ordinaire.

— On dit qu'un frere de Roger-Ducos est parti hier au soir pour l'armée de Massena.

— Aux individus arrêtés, il faut joindre Santerre, Lebois, auteur du *Pere-Duchêne* ; Clémenceau, Gesson & sa femme, Lémery, médecin ; Marné, Toussaint Vigoureux & sa femme.

Doche (de Lille) a été mis en liberté sous la caution de quelques-uns de ses collegues.

— L'arrestation de Daubermenil & de Constant (des Bouches-du-Rhône) a été ordonnée ; mais on ne les a pas trouvés.

On dit qu'un Marseillais a dit avant-hier chez Daubermenil : « Il ne faut qu'un coup de poignard pour terminer tout cela ».

— Le frere d'Aréna a été aussi arrêté ; mais Aréna lui-même ne l'est pas. On a trouvé sa toge & sa toque dans le parc de Saint-Cloud où il s'étoit réfugié, en fuyant de la salle des cinq cents.

— L'ordre est donné d'arrêter l'ex-directeur Moulins, par-tout où on le trouvera.

— L'ordre d'arrestation de Génissieux a été révoqué, parce qu'il a été prouvé qu'il ne se trouvoit pas à la séance de Saint-Cloud.

— Poulain-Grandpré, arrêté le 19 brumaire an 8, est le même qui, le 19 brumaire an 7, obligea le conseil des cinq-cents à adopter la résolution qui a assimilé aux émigrés ceux des déportés qui n'ont pas jugé à propos d'attendre à Cayenne la mort qu'on les y avoit envoyé chercher.

— Le *Strasburger Welbote*, en rendant compte de la prise de Stutgard par les Français, assure que le brave général Ney a été dangereusement blessé : on espere cependant que ses blessures ne seront pas mortelles.

— Le général Chabran a publié à Bâle la nouvelle de l'entrée de nos troupes dans le pays des Grisons.

— La cour de Vienne a mandé de Péterbourg le comte de Cobentzel qui avoit négocié avec Buonaparte le traité de Campo-Formio.

— Il est question en Allemagne d'un armistice pendant l'hiver. On ajoute que ce tems seroit employé à des négociations.

— Selon des lettres d'Italie, nous sommes à Voghiera (à six myriamètres de Milan) au pied d'Alexandrie. On assure à Gènes que nous faisons le siège de Tortone. Six cents chevaux sont partis de Gènes pour transporter l'artillerie. Notre infanterie a noyé trois mille cavaliers autrichiens près de Tortone.

— On dit Suwarow très-malade.

PIECES OFFICIELLES.

Proclamation du général en chef Buonaparte.

Du 19 brumaire, onze heures du soir.

A mon arrivée à Paris, j'ai trouvé la division dans toutes les autorités, & l'accord établi sur cette seule vérité, que la constitution étoit à moitié détruite & ne pouvoit sauver la liberté.

Tous les partis sont venus à moi, m'ont confié leurs desseins, dévoilé leurs secrets & m'ont demandé mon appui : j'ai refusé d'être l'homme d'un parti.

Le conseil des anciens m'a appelé ; j'ai répondu à son appel. Un plan de restauration générale avoit été concerté par des hommes en qui la nation est accoutumée à voir des défenseurs de la liberté, de l'égalité, de la prospérité : ce plan demandoit un examen calme, libre, exempt de toute influence & de toute crainte. En conséquence, le conseil des anciens a résolu la translation du corps législatif à Saint-Cloud ; il m'a chargé de la disposition de la force nécessaire à son indépendance. J'ai cru devoir à mes concitoyens

aux soldats

au prix de

Les cor

caines gar

la terreur

armés de

des mena

Les pla

désorgan

tilité de

Je port

je lui de

fui repré

il s'unit

lonté.

Je me

tête déco

je venois

pouvoir.

Les stil

leur libé

ma poitr

à la port

moi. L'un

de stilet

Au mên

le défens

la force

Il se p

armes à

On m'ave

grea hier

nadiers d

à la font

Les far

sastruite

salle de s

faites pou

taire qui

Françai

d'un s id

Les idées

leurs trois

& qui, p

cessé d'et

Co

L

La cons

droits ni

soient san

cupides se

du dernie

Les pat

a été écar

pur dans

de la libé

de la libé

Françai

qu'elle n'a

rances des

Prêtez a

république

le système

Par le

Pour co

Les cons

Les cons

citoyen L

conséquen

rendre de

Les cons

avez const

dans une

saïront te

convenir.

CORPS LEGISLATIF.

Fin du discours prononcé le 19 brumaire, à Saint-Cloud, dans la séance du soir, par Lucien Buonaparte.

Pendant que votre commission travaille au salut de la patrie, permettez-moi de vous entretenir pour la dernière fois de ceux qui avoient juré sa perte.

Ils répètent sans cesse ces mots d'attente à la constitution & de sermens violés !... Vous qui, lorsqu'il faut donner au peuple français le bonheur & la paix, affectez tant de scrupules politiques, que faisiez-vous, leur dirais-je, s'ils souilloient encore cette enceinte, que faisiez-vous, il y a quelques mois ? Aviez-vous alors oublié vos sermens, lorsque, conspirant dans les ténèbres, & réunissant tous les éléments révolutionnaires, vous appeliez la discorde & l'épouvante dans le sein de la patrie, & que vous désigniez tous les hommes généreux à la proscription ?

Vous parlez de vertu, de constitution, de sermens ! Répondez, je vous interpelle. Qu'avez-vous fait de vos sermens, ce jour où, dans cette caverne du Manege, oubliant votre caractère de représentans du peuple, vous alliez vous mêler aux assassins pour appeler les poignards sur nos têtes ? Parlez-vous de constitution, lorsqu'au milieu de vos sicaires vous vous écriez qu'il fallait que le peuple se sauvât lui-même, & que nos têtes n'étoient plus populaires. Audacieux conspirateurs ! vous appelez alors à l'insurrection ; & aujourd'hui, lâches caméléons ! vous invoquez cette chartre sur laquelle vous aviez déjà imprimé vos mains ensanglantées !

Vous espérez faire déborder une seconde fois sur notre sol le torrent de votre affreuse domination, & vous ne trouvez plus alors que la constitution fût une digue suffisante pour vous arrêter ; & lorsqu'il s'agit de donner la paix & le bonheur à la France, vous trouvez que cette digue est un obstacle invincible ! C'est ainsi que changeant sans cesse de masque, votre figure est toujours la même : c'est la figure affreuse du crime, de la bassesse & de la tyrannie.

Mais ce jour doit vous démasquer tout entier. Nous avions gardé le silence sur vos complots fratricides, parce que nous devons préférer que vous préfériez la générosité à la justice. Mais vous prenez, vous, la générosité pour la faiblesse, & nous devons cesser aujourd'hui d'être généreux.

Vous parlez toujours du peuple & pour le peuple. Eh bien ! je l'invoque autour de nous ce peuple répandu sur l'immense république ; que ses flots majestueux nous pressent, nous entourent ; qu'il nous écoute, & qu'il juge.

Depuis que la constitution existe, les démagogues ne cessent de conspirer contre elle pour lui substituer leur code de 1793. Il y a quatre mois que vous aviez cru voir arriver le moment de la mort ; vous conspiriez tous les jours & toutes les nuits, & c'étoit sans doute en faveur du peuple ; car vous vouliez lui rendre les inappréciables bienfaits du maximum, de la famine, des tribunaux révolutionnaires, des échafauds, & tant d'autres loix que vous appelez bonheur commun ! La patrie fut en proie un instant aux ennemis étrangers ; & comme si vous aviez attendu le signal, vous vous élançâtes aussi en vautours sur la patrie, & vous crûtes pouvoir accomplir vos projets. Voulez-vous alors la constitution de l'an 3, sénateurs intègres qui montrez tant de zèle aujourd'hui ? la vouliez-vous, lorsque des hordes d'assassins, ramassés par vos ordres autour de nos palais, préluoient à notre assassinat par les injures ?... Les voix féroces de vos frères demandoient notre sang ; & lorsqu'ils nous offroient d'une main les poignards, de l'autre ils vous offroient le sceptre de plomb. Vous les écoutiez avec complaisance. Ces hommes bourreaux, ces femmes furieuses ont à vos sourires ; vous traversiez leurs rangs d'un air calme & d'un pas lent, comme le triomphateur qui savoure à longs traits les cris de l'algèbre publique. Vous montriez vos rantes à ces groupes infernaux, & vous étiez salués du titre de représentans fidèles. Oui, vous étiez fidèles à l'assassinat & au brigandage. & aujourd'hui vous osez parler principes ! vous avez perdu le droit de le faire. Condamnez-vous au silence, à l'exécration ; il est passé le temps de l'impudence & de la faiblesse, & les hommes de bien ont enfin senti que la guerre civile même seroit préférable à l'infamie de votre joug.

Mais vous, pères de la patrie, vous qui voulez donner à la France le bonheur & la paix, vous êtes enfin séparés de ces hommes, & leur petit nombre doit les épouvanter autant que la multitude de

aux soldats périssant dans nos armées, à la gloire nationale acquise au prix de leur sang, d'accepter le commandement.

Les conseils se rassemblent à Saint-Cloud ; les troupes républicaines garantissent la sûreté au-dehors. Mais des assassins établissent la terreur au-dedans ; plusieurs députés du conseil des cinq-cents, armés de stilet & d'armes à feu, font circuler tout autour d'eux des menaces de mort.

Les plans qui devoient être développés sont resserrés, la majorité désorganisée, les orateurs les plus intrépides déconcertés, & l'innuité de toute proposition sage évidente.

Je porte mon indignation & ma douleur au conseil des anciens ; je lui demande d'assurer l'exécution de ses généreux desseins ; je lui présente les maux de la patrie qui l'ont fait concevoir ; il s'unit à moi par de nouveaux témoignages de sa constante volonté.

Je me présente au conseil des cinq-cents ; seul, sans armes, la tête découverte, tel que les anciens m'avoient reçu & applaudi ; je venois rappeler à la majorité ses volontés & l'assumer de son pouvoir.

Les stilet qui menaçoient les députés, sont aussitôt levés sur leur libérateur ; vingt assassins se précipitent sur moi & cherchent ma poitrine : les grenadiers du corps législatif, que j'avois laissés à la porte de la salle, accourent, se mettent entre les assassins & moi. L'un de ces braves grenadiers (Thomé) est frappé d'un coup de stilet dont ses habits sont percés. Ils m'enlèrent.

Au même moment, les cris de hors la loi se font entendre contre le défenseur de la loi. C'étoit le cri farouche des assassins contre la force destinée à les réprimer.

Ils se pressent autour du président, la menace à la bouche, les armes à la main ; ils lui ordonnent de prononcer le hors la loi. On m'avertit ; je donne ordre de l'arracher à leur fureur, & six grenadiers du corps législatif s'en emparent. Aussitôt après des grenadiers du corps législatif entrent au pas de charge dans la salle, & la font évacuer.

Les factieux intimidés se dispersent & s'éloignent. La majorité, soustraite à leurs coups, rentre librement & paisiblement dans la salle de ses séances, entend les propositions qui devoient lui être faites pour le salut public, délibère, & prépare la résolution salutaire qui doit devenir la loi nouvelle & provisoire de la république.

Français, vous reconnoîtrez sans doute, à cette conduite, le zèle d'un soldat de la liberté, d'un citoyen dévoué à la république. Les idées can évancières, tutélaires, libérales, sont pénétrées dans leurs droits par la dispersion des factieux qui opprimoient les conseils, & qui, pour être devenus les plus odieux des hommes, n'ont pas cessé d'être les plus méprisables.

Signé, BUONAPARTE

COMMISSION CONSULAIRE EXÉCUTIVE.

Les consuls de la république, aux Français.

Paris, le 21 brumaire, an 8.

La constitution de l'an 3 périssoit : elle n'avoit su ni garantir vos droits, ni se garantir elle-même. Des atteintes multiples lui ravisoient sans retour le respect du peuple ; des factions haineuses & cupides se partageoient la république. La France approchoit enfin du dernier terme d'une désorganisation générale.

Les patriotes se sont entendus. Tout ce qui pouvoit vous nuire a été écarté ; tout ce qui pouvoit vous servir, tout ce qui étoit resté pur dans la représentation nationale, s'est réuni sous les bannières de la liberté.

Français, la république raffermie & replacée dans l'Europe au rang qu'elle n'auroit jamais dû perdre, verra se réaliser toutes les espérances des citoyens, & accomplira ses glorieuses destinées.

Prêtez avec nous le serment que nous faisons d'être fideles à la république, une et indivisible, fondée sur l'égalité, la liberté et le système représentatif.

Par les consuls de la république,

ROGER-DUCOS, BUONAPARTE, SIEYES.

Pour copie conforme,

Signé, Hugues-Bernard MARET, secrétaire-général.

Les consuls de la république française au citoyen Quinette.

Paris, le 21 brumaire, an 8.

Les consuls de la république, citoyen, viennent de nommer le citoyen Laplace au ministère de l'intérieur. Vous voudrez bien en conséquence lui faire la remise du porte-feuille. Il a ordre de se rendre de suite, à cet effet, à la maison de votre ministère.

Les consuls de la république connoissant les services que vous avez constamment rendus, & se souvenant que votre dévouement, dans une circonstance difficile, vous a valu d'honorables souffrances, sauroient toutes les occasions de faire quelque chose qui puisse vous convenir. (Suivent les signatures).

leurs crimes.... Leur groupe affreux est livré à la contemplation du public, à l'animadversion des guerriers. . .

La France, les armées, l'Europe, l'Afrique & l'Asie nous contemplent.... Si nous étions foibles aujourd'hui, nous serions les plus lâches des hommes : quant à moi, je rougissois de porter plus long-tems la toge, lorsque les clameurs & les poignards de quelques factieux pouvoient étouffer dans cette enceinte les cris de trente millions d'hommes qui demandent la paix. Je rougierois encore de l'avoir reprise, si, délivrés du joug des démagogues assassins, vous pouviez, dans cette séance décisive, reculer devant le salut de la patrie. Je demande que votre commission soit entendue séance tenante. Vive la république!

COMMISSION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 21 Brumaire.

La commission a tenu aujourd'hui sa première séance; elle a élu Lucien Buonaparte pour son président, & pour secrétaires Emile Gaudin & Bara.

Après avoir par des messages notifiée son installation à la commission du conseil des anciens & à la commission consulaire exécutive, elle a arrêté qu'elle nommeroit une commission des lois urgentes de police, charge en même-tems des fonctions que remplissoit la commission des inspecteurs; une commission des objets urgens de législation; une commission des objets de finances; une commission chargée de méditer les lois organiques de la constitution, qui seront soumises à la délibération du corps législatif, chacune de cinq membres.

Séance du 22 brumaire.

La commission a reçu de la commission consulaire exécutive le message suivant :

« Citoyens représentans, les consuls de la république vous proposent d'examiner la loi du 24 messidor sur les otages. Il importe de faire cesser les funestes effets produits par plusieurs dispositions de cette loi. Les consuls de la république joignent au présent message le rapport qui leur a été fait par le ministre de la police générale ».

Rapport aux consuls de la république par le ministre de la police générale, le 21 brumaire, an 8.

« Citoyens consuls, une loi terrible a été portée dans des circonstances qui sont déjà loin de nous; elle a été le motif pour quelques-uns, & le prétexte pour le plus grand nombre de toutes les discordes civiles qui couvrent les départemens de l'Ouest.

Cette loi, enfantée par les passions, les a toutes soulevées à de grandes profondeurs; elle est devenue funeste sur-tout parce qu'elle a été un instrument de haine & de vengeance. Si une pareille loi avoit une plus longue existence, elle feroit rétrograder la civilisation de plusieurs siècles.

Il n'y a qu'une raison forte & éclairée qui puisse réparer les maux qu'elle a produits.

Telle est la nature des gouvernemens foibles, ils n'agissent & ne commandent, comme l'enfance, que par des mouvemens de fureur.

La loi sur des otages n'est en effet que la preuve de l'impuissance de gouverner; elle n'a pu être conçue que par ces hommes qui semblent n'avoir d'entendement que pour des idées extrêmes, & de sensibilité que pour les impressions violentes.

En demandant aux commissions législatives le rapport de cette loi, vous êtes bien assurés, citoyens consuls, que vous ne ferez qu'émettre un vœu national.

Le ministre de la police, FOUCHÉ.

La commission a pris la résolution suivante :

Art. 1^{er}. La loi du 24 messidor an 7, relative aux otages, est abrogée.

II. Les individus arrêtés en exécution de cette loi, seront sur-le-champ remis en liberté.

III. Tout séquestre apposé en vertu de la même loi, sera levé immédiatement après la publication de la présente. Les fruits qui pourroient avoir été perçus seront restitués.

Cette résolution a été de suite transmise à la commission du conseil des anciens.

COMMISSION DU CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 21 brumaire.

La commission a tenu aujourd'hui sa première séance. Elle a élu Lebrun pour son président, & pour secrétaire Caillemer & Fargues.

Elle a notifié son installation à la commission du conseil des cinq-cents & à la commission consulaire exécutive. Elle a nommé pour composer la section des loix d'urgence & de police, Corzet, Fargues, Beaupuy, Perrin (des Vosges) & Hervin.

Séance du 22.

La commission s'est assemblée à une heure. Elle a entendu la lecture des procès-verbaux des séances du conseil des anciens des 16 & 19 brumaire, & en a approuvé la rédaction.

La commission a arrêté, 1^o qu'il seroit écrit aux rapporteurs du conseil des anciens qui ont encore des résolutions & des pièces à l'appui, pour les inviter à les déposer au bureau des procès-verbaux.

2^o. Que la liste des membres & celle des cinq sections seroit imprimée & distribuée, & que nul rapport ne seroit imprimé qu'en vertu d'un arrêté de la commission réunie.

3^o. Que la section des finances seroit chargée des fonctions des commissaires de surveillance de la trésorerie & de la comptabilité.

La commission a reçu la résolution portant que la loi sur les otages étoit abrogée, & l'a approuvée; elle ordonne l'impression du message des consuls & du mémoire qui y est joint, qui lui ont été également transmis par la commission des cinq-cents.

Elle a procédé à la formation des quatre sections de législation, de finances, du code civil & de la constitution.

La première est composée des citoyens Caillemer, Clatry, Lafosse, Laloi, Péré (des Hautes-Pyrénées), Sédilles.

La seconde, des citoyens Chassiron, Cretet, Depere, Lebrun & Rousseau.

La troisième, des citoyens Cornudet, Goupil-Préfelin, Porcher, Vernier, Ymar.

La quatrième, des citoyens Garat, Laussat, Lemercier, Lenoir-Laroche & Reguier.

Bourse du 22 brumaire.

Rente provisoire, 8 fr. 30 c. — Tiers consol., 17 fr. 30 c. — Bons $\frac{1}{2}$, 1 fr. 23 c. — Bons $\frac{1}{4}$, 00 — Bons d'arrérage, 84 fr., 85 fr. A. FRANÇOIS.